

# Transports urbains : la régie de retour ?

*Le collectif nancéien qui défend cette idée propose des solutions. A débattre...*

Depuis un an et demi, date de la création du collectif, un certain nombre de militants travaillent pour une régie publique des transports en commun dans l'agglomération nancéienne, c'est-à-dire pour une gestion directe par la collectivité.

« Alors que la convention signée avec la Connex arrive à échéance, la majorité du conseil de la Communauté urbaine du Grand Nancy a fait le choix opposé : elle a décidé non seulement de déléguer à nouveau la gestion du réseau à une entreprise privée, mais également d'élargir cette délégation ». Selon le « Collectif nancéien pour une régie publique de transports urbains et pour leur accès gratuit », le retard pris par la procédure relative à la ligne 2 empêche le déroulement normal de celle qui vise à désigner le nouvel exploitant du réseau :

« En effet les conclusions de la première sont un élément important de la seconde. Or l'enquête publique sur la construction de la ligne 2 aura lieu du 15 décembre au 22 janvier prochains, et la déclaration d'utilité publique par le préfet ne pourra donc pas intervenir avant février ou mars 2010. La procédure visant à désigner le nouvel exploitant du réseau - qui dure au minimum six mois - ne devrait légitimement démarrer qu'après cette date, alors que la convention avec la Connex arrive à échéance au 31 mars 2010 ». Toujours selon les mili-

tants : « La Communauté urbaine du Grand Nancy s'est donc mise elle-même dans une situation aberrante qui ne lui laisse le choix qu'entre deux possibilités pour assurer la continuité du service public :

- soit prolonger la convention avec la Connex, en toute illégalité, puisque celle-ci a déjà été prolongée d'un an, maximum autorisé par la loi en vertu du principe de mise en concurrence ;
- soit poursuivre malgré tout la procédure de désignation d'un nouvel exploitant, en faisant fi ouvertement de l'enquête publique et des habitants de l'agglomération (ainsi que du préfet), appelés à donner leur avis sur un projet qui aura déjà été transmis aux entreprises candidates à sa réalisation ».

Pour le collectif, qui ne perd pas une occasion de placer sa régie en bonne place, la seule solution pour assurer la continuité du service public dans des conditions normales est « la création d'une régie publique. Au-delà de toutes les considérations de fond qui militent en sa faveur, celle-ci permettrait en effet de poursuivre en toute légalité l'exploitation du réseau de transports urbains, sous l'autorité directe de la collectivité, tout en menant tranquillement à son terme la procédure relative à la ligne 2 ».

Voilà de quoi alimenter le débat vendredi après-midi, lors de la séance plénière de la CUGN.